

1 - Objectif de la présente charte :

- a) Garantir une "rémunération juste" aux employés et ainsi permettre aux algoculteurs de vivre dignement. La notion de commerce équitable est un des critères très important pour l'adhésion à cette charte.
- b) Travailler avec des fermes aquacoles d'une surface inférieure à 5000m2 ou qui utilise la technique de "séchage basse température"
- c) Travailler avec les producteurs qui auront signé le cahier des charges Spiruline sans frontière®

2 - Adhésion à la présente charte de qualité

Elle est basée sur le principe de l'engagement volontaire du producteur à respecter l'intégralité des obligations de cette charte.

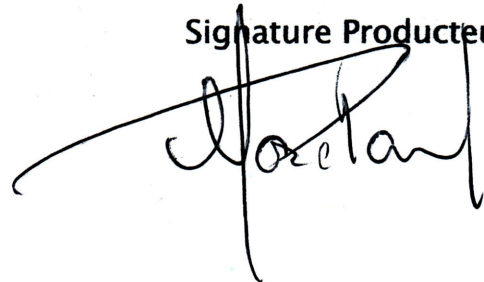
Celui-ci s'engage donc moralement aussi bien vis à vis de SSF, fondateur de cette charte et du cahier des charges, que vis à vis du consommateur.

Signature Spiruline sans Frontière® :

Fait à : *Toulon*

Le *11/08/10*

Signature Producteur :



Spiruline sans frontière
Charly Margain
06.58.57.00.16/06.67.47.25.75
www.spirulinesansfrontiere.com
N°Siret: 518.183.884.00015